

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié fixant une liste des opérations de restructuration des services pour introduire la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat en Outre-Mer.

Etude d'impact

Le contexte

La révision générale des politiques publiques a introduit un vaste mouvement de réorganisation des services de l'Etat. Pour accompagner ce changement, les décrets du 17 avril 2008 prévoient un dispositif indemnitaire favorisant la mobilité, qu'il convient d'adapter aux spécificités de la réforme du ministère chargé du développement durable ainsi qu'aux situations de ses agents.

Dans ce contexte, et conformément aux décrets n°2008-366 et 2008-367, l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié fixe une liste des opérations de réorganisation ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service, de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint et du complément indemnitaire en faveur de certains agents de l'Etat.

Le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 précise l'organisation et les missions de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2011.

Dans les départements et les régions d'outre-mer, deux directions sont constituées : une direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et une direction de la mer (DM). A Mayotte, il est également créé une DEAL ainsi qu'une unité territoriale de la DM Sud Océan Indien, dont le siège est à la Réunion. A Saint-Pierre-et-Miquelon, il est créé une direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM).

Objet du texte

Le projet d'arrêté prévoit de compléter l'arrêté du 4 novembre 2008 en y ajoutant la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat en outre-mer. Les agents de ces services seront ainsi éligibles à la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint.

Conséquences sur l'organisation du ou des services

Il s'agit d'une mesure d'accompagnement d'une ré-organisation de service

Impact sur les personnels et le dialogue social :

- les effectifs concernés : environ 2 000 agents
- calendrier de mise en oeuvre : projet de texte présenté en groupe d'échanges le 26 novembre 2010, avis du CTPM, puis signature début 2011
- Objectif : disposer du texte fin du mois de février 2011.